

**Rapport de la séance intercommunale NEYRUZ / ST-CIERGES
du 11 mars 2009 à 11h à la salle de municipalité de Neyruz.**

Les personnes suivantes sont présentes pour cette séance.

Gabriel Pidoux	Président comité du CNOV
Christian Oulevey	St-Cierges, syndic
Dick-André Freymond	St-Cierges, municipal
Jean-Ulysse Gasser	St-Cierges, ancien municipal
Michel Rosset	Neyruz, municipal

Ordre du jour :

Suite à la fermeture définitive du restaurant « des Rutannes » au 25 décembre 2008, la commune de 1515 Neyruz-sur-Moudon formule la demande suivante à l'attention du comité et du conseil intercommunal du CNOV :

Modification des articles 25 et 27 des statuts du CNOV.

Après discussion et analyse de la nouvelle situation, les membres présents à cette séance proposent au conseil intercommunal du CNOV les modifications suivantes :

1. Article 25

STAP L	Corrençon 11/16	Neyruz 5/16
L-M-M'	Corrençon 11/16	Neyruz 5/16
C-G6	Corrençon 4/16	Neyruz 12/16

2. Article 27

- Entretien de la station de pompage L (Les Rutannes) selon les équivalents-habitants raccordés de Corrençon et des Rutannes;
- Frais d'énergie de la station de pompage L (Les Rutannes) selon les équivalents-habitants raccordés de Corrençon et des Rutannes;

Cette modification serait effective avec effet rétroactif au 1er janvier 2009 .

En conclusion, les autorités communales de Neyruz et de St-Cierges proposent aux autorités du CNOV et aux membres du conseil intercommunal d'accepter ces modifications telles que présentées.

Pour accord entre les deux communes, Neyruz , mars 2009.

NEYRUZ-SUR-MOUDON

La syndique

La secrétaire



SAINT-CIERGES

Le syndic

La secrétaire

